



TERMES DE REFERENCE

ÉTUDE FAISABILITÉ

Type de consultation	Etude faisabilité
Cadre de financement	Federal Ministry for Economic Cooperation and Development et Arbeiter Samariter Bund e.V
Nom du projet	Opportunités socio-économiques pour les jeunes et les groupes vulnérables face aux conséquences du changement climatique dans le Sud d'Haïti
Zones géographiques	Cayes et Camp-Perrin (Sud) ; Jérémie et Roseaux (Grand'Anse)
Organisation Mandataire	Arbeiter Samariter Bund e.V (ASB-Haiti)
Durée du projet	4 ans (juillet 2027 / juin 2031)
Durée de la consultation	10 semaines

Table des matières

Mise en contexte et justification de l'étude	4
Contexte nationale.....	4
Justification de l'étude de ligne de base.....	4
Objectif général de cette étude de ligne de base	6
Objectifs spécifiques	6
Portee de l'étude	7
Domaines à examiner.....	7
Pertinence et contexte.	7
Faisabilité technique	8
Faisabilité économique, financière et de marché.	8
Faisabilité institutionnelle et organisationnelle.....	8
Faisabilité sociale, genre et inclusion	8
Dimension environnementale et climatique.....	9
Sécurité, accessibilité et conditions opérationnelles	9
Durabilité et stratégie de sortie	9
Cohérence interne et mesure des résultats	9
Informations à collecter	10
Sous-objectif 1 : autonomisation économique des jeunes	10
Sous-objectif 2 : renforcement des associations paysannes.....	10
Sous-objectif 3 : stabilisation et diversification des moyens d'existence	11
Sous-objectif 4 : inclusion financière par les AVEC.....	11
Sous-objectif 5 : préparation aux catastrophes en milieu scolaire	12
Informations complémentaires à fournir dans les analyses.....	13
Ce qui est hors périmètre	14

Principes applicables aux offres et à la conduite de l'étude	15
Respect du cadre approuvé du projet	15
Rigueur méthodologique et pertinence des mesures	15
Indépendance et impartialité	15
Qualité, traçabilité et réutilisation des résultats	16
Les livrables	16
Structure attendue du rapport final.....	17
Conditions de paiement liées aux livrables	17
Profil du/de la consultant(e) et indépendance	18
Exigences d'indépendance	18
Profil du/de la consultant (e) ou de la firme.....	18
Justificatifs à fournir dans l'offre.....	19
Processus de candidature	19
Date limite et modalités de soumission.....	19
Composition du dossier de candidature	20
Processus d'évaluation et de sélection.....	21

Mise en contexte et justification de l'étude

Contexte nationale

ASB recrute une firme de consultation ou une équipe de consultants pour une étude de faisabilité du projet EECAP, destinée à fournir des données de terrain pour décrire les sous-objectifs et établir des unités de mesure justifiées.

Le Sud et la Grand'Anse ont subi plusieurs crises, notamment l'ouragan Matthew en 2016 et le séisme de 2021, aggravées par des sécheresses et des conditions de sécurité précaires. Les jeunes sont confrontés à un manque d'emploi, tandis que les ménages ruraux perdent leurs ressources à chaque événement, rendant l'agriculture peu productive.

ASB, dans le cadre de la planification annuelle de ses projets avec le Ministère fédéral de la coopération économique et du développement, prévoit de lancer en 2027 un projet visant à créer des opportunités socio-économiques pour les jeunes et les groupes vulnérables du Sud d'Haïti. Ce projet mise sur l'adaptation au changement climatique grâce à des stratégies de résilience et à des moyens d'existence durables, afin d'améliorer la qualité de vie des communautés.

L'idée repose sur des cibles non chiffrées liées au nombre de membres par association, aux effectifs scolaires, aux montants d'épargne dans les AVEC, aux filières porteuses, et aux capacités institutionnelles. Une étude de faisabilité est requise pour quantifier ces cibles, en prenant en considération les spécificités régionales et les cibles visées.

Justification de l'étude de ligne de base

Les objectifs du projet EECAP sont conçus à partir des besoins identifiés par ASB et de ses partenaires, mais ses unités de mesure sont encore non développées pour assurer la conception du projet. L'étude de faisabilité est nécessaire pour six raisons.

1. Les chiffres clés du projet sont encore inconnus.

Le tableau ci-dessous doit être rempli à la fin de l'étude :

Paramètre de conception à vérifier	Informations à fournir par l'étude
Taille des associations paysannes des communes d'intervention (SO2)	Effectifs réels et actifs selon les registres, par sexe et par âge

Disponibilité d'associations paysannes fonctionnelles (SO2)	Existence, statut légal, gouvernance et services réellement offerts aux membres
Montant du fonds de démarrage des entreprises collectives (SO1)	CAPEX et fonds de roulement nécessaires au lancement d'une entreprise collective dans les filières potentielles de chaque zone cible
Chaîne de valeur prioritaire par zone (SO1 et SO2)	Marché, volumes, marges et sensibilité climatique des filières candidates
Nombre de ménages vulnérables à cibler (SO3)	Nombre de ménages éligibles par commune et critères de ciblage
Nombre, rythme de création et répartition des AVEC (SO4)	Saturation par les groupes existants, démographie, accessibilité et capacité des agents villageois
Capacité des prêts AVEC à financer la diversification (SO3 et SO4)	Montants réels d'épargne et de prêt par profil, comparés au coût de démarrage des activités
Effectifs scolaires (SO5)	Effectifs réels par école et par sexe
Disponibilité d'enseignants pour démultiplier les formations (SO5)	Nombre d'enseignants disponibles et motivés par école, taux de rotation du personnel
Nombre total de bénéficiaires directs	Chevauchements entre sous-objectifs et total net sans double comptage

2. Les données disponibles sont anciennes ou trop générales. Le dernier recensement général date de 2003. Les données de sécurité alimentaire et de vulnérabilité sont produites au niveau départemental ou par zone de moyens d'existence, pas au niveau des sections communales où le projet interviendra. Depuis le séisme de 2021, la dégradation de la sécurité, l'arrivée de déplacés et la hausse des prix ont modifié les réalités locales.
3. Les 4 communes sont très différentes. La plaine des Cayes, les mornes de Camp-Perrin, l'agriculture fruitière de Jérémie et le littoral enclavé de Roseaux n'ont ni les mêmes filières, ni les mêmes risques, ni le même accès aux marchés et aux services. Un dimensionnement identique pour les 4 régions serait irréaliste : l'étude doit fournir les paramètres propres à chacune
4. Le projet repose sur des liens entre sous-objectifs qu'il faut confirmer. Les associations doivent pouvoir approvisionner les entreprises des jeunes, les AVEC doivent financer les ménages et les producteurs, et le réseau climatique doit informer les ménages et les écoles.

Si un maillon ne tient pas, plusieurs sous-objectifs sont affectés en même temps. L'étude doit vérifier chaque lien et l'ordre dans lequel les activités doivent démarrer.

5. D'autres acteurs interviennent déjà dans les mêmes zones. Des AVEC, des programmes de transferts monétaires, des initiatives de réduction des risques dans les écoles et des projets agricoles existent déjà, y compris des projets de l'ASB à Camp-Perrin et Jérémie. Il faut les cartographier pour éviter les doublons, s'appuyer sur les acquis et identifier les partenaires institutionnels réellement disponibles (DGPC, MENFP,).
6. Le bailleur exige une conception fondée sur des données. BMZ attend une proposition pertinente, efficace et durable, avec des indicateurs mesurables, des valeurs de référence, une analyse genre et inclusion, une analyse « ne pas nuire » et une matrice des risques. Sans données de terrain, ces éléments resteraient théoriques.
7. Ce que l'étude apportera : des unités de mesure réalistes et justifiées par commune, des présélections prêtes à l'emploi (associations, écoles, prestataires, IMF), un nombre de bénéficiaires sans double comptage, des valeurs de référence pour le cadre logique et une base solide pour le budget. Elle réduira le risque de révisions coûteuses pendant la mise en œuvre et renforcera la crédibilité de la proposition auprès du BMZ.

Objectif général de cette étude de faisabilité

Evaluer la faisabilité technique, économique, institutionnelle, sociale et environnementale du projet EECAP, et fournir les informations nécessaires pour décrire de façon réaliste chaque sous-objectif, ses cibles et ses unités de mesure dans chacune des 4 communes.

Objectifs spécifiques

1. Documenter le contexte de chaque commune (socioéconomie, climat, sécurité, marchés, acteurs).
2. Décrire les réalités de chaque groupe cible : jeunes de 18 à 35 ans, associations paysannes, ménages vulnérables, membres potentiels d'AVEC, écoles.
3. Identifier, avec les acteurs, une chaîne de valeur prioritaire adaptée au climat par région, partagée par les SO1 et SO2.

4. Inventorier les initiatives existantes (associations, AVEC, écoles, services climatiques, formation professionnelle, IMF) pour éviter les doublons et s'appuyer sur l'existant.
5. Vérifier chaque hypothèse chiffrée du projet et proposer des valeurs réalistes : effectifs, répartition régionale, montants, ratios, délais.
6. Évaluer les capacités des partenaires (APV, ROPAGA)
7. Analyser les thèmes transversaux (genre, inclusion, protection, environnement) et les risques, et proposer des mesures d'atténuation.
8. Présenter des présélections opérationnelles : associations, écoles, prestataires de formation, IMF, sites de stations météo.
9. Produire des valeurs de référence préliminaires.
10. Proposer des méthodologies spécifiques pour répondre aux besoins réels de la population ciblée, orientant ainsi ASB et ses partenaires vers des actions prioritaires adaptées aux exigences des communautés.

Portée de l'étude

L'étude examine quatre communes et leurs sections, en se concentrant sur cinq sous-objectifs interconnectés. Elle évalue la viabilité technique, économique et sociale du projet, les besoins et les opportunités, ainsi que les contraintes environnementales et financières, en tenant compte de l'impact des changements climatiques sur les ressources et les communautés locales.

Domaines à examiner

L'étude examine la faisabilité du projet sous neuf angles complémentaires. Pour chacun, elle doit dépasser le constat général et produire des éléments précis par commune, par groupe cible et par type d'initiative.

Pertinence et contexte.

L'étude évalue l'adéquation du projet aux besoins des populations des quatre communes. Elle analyse la situation socio-économique, alimentaire et climatique de chaque commune, en se focalisant sur les jeunes, agriculteurs, ménages vulnérables et écoles, afin de comprendre leur expérience des chocs récents et leurs attentes. Enfin, l'étude confronte le projet aux priorités nationales et plans communaux pour en vérifier la compatibilité.

Faisabilité technique

Ce domaine concerne la mise en œuvre effective des initiatives. Pour le SO1, elle évalue la capacité des écoles professionnelles à former des jeunes pour la transformation des produits agricoles et l'adéquation des équipements aux besoins locaux. Le SO2 se concentre sur les pratiques agricoles, l'accès aux semences résilientes, la disponibilité des terres et l'installation d'un réseau de pluviomètres. Le SO3 examine les options de diversification en rapport avec le soutien technique et vétérinaire. Pour SO4, cette étude évalue la faisabilité technique en analysant l'accès aux infrastructures financières, la volonté et la capacité des membres potentiels à faire partie des groupes, leurs compétences techniques, et la disponibilité de solutions adaptées aux besoins locaux. L'intégration des partenaires financiers et des services de soutien, ainsi que la durabilité des initiatives, sont également des aspects cruciaux à considérer. Enfin, le SO5 analyse l'état des écoles et la possibilité d'y organiser des exercices d'évacuation sécurisés.

Faisabilité économique, financière et de marché.

Cette étude démontre la viabilité des activités génératrices de revenus par l'analyse des chaînes de valeur, incluant volumes, prix, marges, concurrence et saisonnalité. Elle évalue le modèle économique des entreprises collectives des jeunes et envisage le potentiel d'un fonds de démarrage. De plus, elle mesure les capacités d'épargne et de crédit des ménages pour définir si les AVEC peuvent financer des activités de diversification et la production agricole, tout en identifiant des institutions de microfinance adéquates pour des services financiers plus larges.

Faisabilité institutionnelle et organisationnelle

Le projet s'appuie sur des organisations locales et institutions publiques pour évaluer la solidité des associations paysannes, incluant leur statut légal, gouvernance, gestion financière et services. L'étude mesure les capacités d'APV et de ROPAGA dans chaque commune et examine l'engagement potentiel de la DDA, des BAC, de la DGPC, du MENFP, de l'UHM et du CNC, tout en précisant le cadre juridique des entreprises collectives et groupes d'épargne.

Faisabilité sociale, genre et inclusion

L'étude évalue l'acceptabilité du projet par les communautés et les tensions potentielles. Elle examine les rôles de genre, la charge de travail des femmes, et leur accès à la terre, au crédit et à

la prise de décision. Les obstacles à la participation des jeunes, des femmes cheffes de ménage et des personnes handicapées sont identifiés, avec des propositions pour les surmonter. L'étude s'assure également que les critères de sélection des bénéficiaires sont justes, transparents et compris par tous.

Dimension environnementale et climatique

L'étude se concentre sur l'adaptation au changement climatique en analysant les risques potentiels de chaque commune et leur évolution. Il s'assure que les méthodes recommandées sont appropriées et ne génèrent pas de nouveaux risques environnementaux, tels que la déforestation ou la pollution. De plus, l'étude évalue l'efficacité des systèmes d'information climatique et d'alerte précoce, ainsi que leur adoption par les agriculteurs, les ménages et les écoles.

Sécurité, accessibilité et conditions opérationnelles

L'insécurité et les conditions routières influencent l'exécution des opérations. L'étude identifie les zones accessibles, les routes à risque et les périodes d'isolement de certaines localités. Elle évalue les dangers associés à la manipulation d'argent liquide, en particulier dans les AVEC, ainsi qu'au stockage des produits et équipements, tout en suggérant des solutions opérationnelles adaptées pour chaque commune.

Durabilité et stratégie de sortie

Cette étude évalue la durabilité post-projet, en examinant la rentabilité des entreprises de jeunes, la capacité des associations à financer leurs services, le fonctionnement autonome des AVEC et la rémunération des agents villageois. Elle identifie également les institutions potentielles pour soutenir le réseau climatique et le suivi des plans scolaires de gestion des risques.

Cohérence interne et mesure des résultats

Enfin, l'étude examine l'interaction des cinq sous-objectifs, en testant les liens entre l'approvisionnement des entreprises, le financement des ménages par les AVEC, et la diffusion de l'information climatique. Elle suggère un ordre de démarrage des activités, un nombre de bénéficiaires sans double comptage, ainsi que des indicateurs mesurables avec leurs valeurs de référence.

Informations à collecter

Pour chacune des question le consultant ou la firme définira les variables nécessaires pour la collecte des données afin de rapporter convenablement sur chaque réalité de groupe cible.

Sous-objectif 1 : autonomisation économique des jeunes

Questions clés de faisabilité

1. Quelle chaîne, adaptée au climat, offre à la fois un marché solvable, un approvisionnement fiable par les associations du SO2 et une valeur ajoutée qu'une entreprise de jeunes peut capter ?
2. Quels thèmes, quels prestataires (écoles professionnelles régionales), quel format, quelle durée et quel coût par jeune ?
3. Le ratio 100 : 60 (4×15) est-il réaliste et équitable ? Le seuil de $\geq 50\%$ de femmes est-il atteignable dans chaque commune ?
4. Coopérative ou société : quels délais, coûts, gouvernance et implications fiscales ?
5. Quel montant pourrait-il adéquat pour démarrer une entreprise collective avec des jeunes dans le secteur de production agroalimentaire ?
6. Les rôles prévus (agrégation, marketing, hub de données climatiques) sont-ils viables économiquement, ou faut-il une autre voie (emploi salarié, micro-entreprise, AVEC) ?
7. Quels risques sécuritaires, climatiques, de marché et de cohésion de groupe, et quelles mesures d'atténuation

Sous-objectif 2 : renforcement des associations paysannes

Questions clés de faisabilité

1. Existe-t-il, dans chaque commune cible, des associations fonctionnelles, reconnues légalement ou en voie de l'être, avec des membres actifs ? Combien gèrent une banque de semences opérationnelle ?
2. Combien de membres en moyenne par association ? Quelle répartition hommes / femmes / jeunes ?
3. Quelles filières offrent un surplus commercialisable assez régulier pour approvisionner l'entreprise des jeunes (SO1) via des points de collecte ?
4. Les associations peuvent-elles mettre à disposition des parcelles de démonstration et des paysans relais sans conflit foncier ?

5. Les réseaux existants (UHM, MARNDR, ONG), la couverture mobile et les habitudes d'information des paysans permettent-ils un réseau d'observation et de diffusion agro climatique durable ?
6. Quels acteurs (DDA, BAC, IMF, acheteurs) sont prêts à s'engager dans une plateforme régionale, et à quelles conditions ?

Sous-objectif 3 : stabilisation et diversification des moyens d'existence

Questions clés de faisabilité

1. Combien de ménages remplissent les critères de vulnérabilité dans chaque commune ?
2. Quelles 3 à 4 options de diversification par région sont techniquement viables, rentables et finançables par un prêt AVEC réaliste (montant, durée de cycle) ?
3. Les ménages dirigés par des femmes peuvent-ils absorber le travail supplémentaire sans effet négatif sur les soins, la scolarisation des filles ou la sécurité alimentaire ?
4. Les bulletins agro-climatiques du SO2 peuvent-ils atteindre les ménages et être compris et jugés crédibles (réseau, téléphone, langue, alphabétisation) ?
5. Les marchés locaux absorbent-ils des volumes supplémentaires sans chute des prix ? Où sont les goulots (transport, insécurité, stockage) ?
6. La DDA et les BAC peuvent-ils co-former et suivre des leaders relais ? Existe-t-il des services vétérinaires accessibles ?
7. Quels ménages sont déjà couverts par des filets sociaux, transferts monétaires, autres ONG ou projets ASB en cours ?

Sous-objectif 4 : inclusion financière par les AVEC

Questions clés de faisabilité

1. Les besoins de créer des groupes d'inclusion financière sont-ils justifiés par la population rurale, la pauvreté et l'exposition climatique des 4 communes ? Certaines sections communales sont-elles déjà saturées de groupes ?
2. Adhésion : les ménages SO3, les membres des associations SO2 et les jeunes SO1, complétés par des personnes vulnérables, suffisent-ils pour créer des groupes selon la cible du projet ? Des quotas (≥ 60 % de femmes, ≥ 30 % de jeunes) sont-ils atteignables sans groupes artificiels ?

3. Viabilité : quelle épargne et quels prêts réalistes sur un cycle ? Le fonds social peut-il réellement absorber un choc climatique ?
4. Liaison IMF : quelles institutions sont présentes et intéressées par les AVEC et les entreprises de jeunes, et à quelles conditions ?
5. Pérennité : quel est le taux de survie des AVEC créées par d'autres programmes dans le Sud et la Grand 'Anse ?

Sous-objectif 5 : préparation aux catastrophes en milieu scolaire

Questions clés de faisabilité

1. Peut-on trouver des écoles éligibles, accessibles et volontaires dans les 4 communes ? Combien par commune ou une répartition proportionnelle aux AVEC ? L'étude chiffre les deux options et recommande l'une d'elles.
2. Quel nombre de bénéficiaires directs retenir par école ?
3. Peut-on trouver dans chaque école un représentant administratif et un enseignant stable et disponible ? L'objectif de 50 % de femmes est-il atteignable ?
4. La DGPC et le MENFP (DDE, BDS, BIZ) ont-ils les effectifs, la logistique et le mandat pour coanimer, observer les exercices et assurer le suivi pendant 4 ans ?
5. Quelles écoles ont déjà bénéficié d'interventions RRC ? Comment éviter les doublons ?
6. Les alertes du réseau SO2 peuvent-elles atteindre les écoles concrètement (canal, délai, langue, destinataire) ?
7. Quel rôle les élèves peuvent-ils jouer de façon réaliste et sûre (clubs RRC, brigades scolaires, élèves relais), et à partir de quel âge ? La conception actuelle implique peu les élèves, alors que le sous-objectif met l'accent sur les jeunes : l'étude doit proposer un modèle.
8. Combien d'écoles présentent des risques structurels ou une exposition qui rendent l'évacuation ou l'usage comme abri dangereux, et que le projet ne peut pas traiter ?

Informations complémentaires à fournir dans les analyses

Genre

1. Analyse genre par commune : rôles productifs et reproductifs, charge de travail, accès à la terre (propriété, fermage, de moitié) et au crédit, contrôle des revenus.
2. Contraintes à la participation : horaires, garde des enfants, mobilité, sécurité des déplacements.
3. Objectifs réalistes de participation et de leadership féminin par SO, notamment dans les comités des associations et des AVEC.

Jeunes

1. Aspirations, accès à la terre et au capital, attrait pour l'agriculture, tentation de migrer.
2. Modèles de gouvernance adaptés aux entreprises collectives de jeunes.

Personnes handicapées

1. Obstacles physiques et d'attitude, mesures d'inclusion par SO, accessibilité des écoles du SO5.

Protection, « ne pas nuire » et sensibilité aux conflits

1. Tensions foncières (titres, héritage indivis, eau d'irrigation), rivalités entre associations, tensions entre déplacés et ménages d'accueil.
2. Risques liés aux gangs : extorsion sur les flux de marchandises, ciblage des AVEC qui détiennent de l'argent liquide.
3. Risques de capture politique ou par les élites des bénéficiaires et des actifs collectifs ; critères de sélection transparents et vérifiés par la communauté.

Sauvegarde et PSEA

1. Analyse des risques d'exploitation et d'abus sexuels, en particulier dans les écoles (mineurs).
2. Codes de conduite, mécanisme de plaintes accessible en créole, circuit de référencement vers les services existants.

Environnement et adaptation

1. Screening environnemental de chaque activité (transformation, petites infrastructures, intrants), catégorie de risque et mesures d'atténuation.

2. Vérification que les pratiques promues sont réellement adaptatives et n'entraînent pas de mal-adaptation

Durabilité et stratégie de sortie

1. Viabilité économique des entreprises collectives des jeunes et des associations.
2. Ancrage institutionnel du réseau climatique (DDA, DGPC, UHM) et des plans scolaires (MENFP).
3. Autonomie des AVEC au-delà du cycle accompagné.

Cohérence et synergies entre les sous-objectifs

L'étude vérifie et documente :

1. SO1 et SO2 : la chaîne de valeur partagée. Les entreprises de jeunes peuvent-elles acheter la production des associations, avec quels volumes, prix et contrats ?
2. SO4, SO2 et SO3 : la capacité réelle des AVEC à financer les membres des associations et les ménages vulnérables (épargne mobilisable, taille des prêts, besoins en fonds de roulement).
3. Flux d'information climatique SO2, SO3 et SO5 : production des données, format, canal et délais pour qu'elles servent aux ménages et aux écoles.
4. Calendrier : les AVEC doivent être opérationnelles avant que les ménages SO3 lancent leurs activités de diversification, et la chaîne de valeur choisie avant la formation spécialisée des jeunes.

Ce qui est hors périmètre

Afin d'éviter toute ambiguïté, les éléments suivants sont explicitement exclus du périmètre de la présente étude :

- 1) La rédaction de tout ou partie du document finale de proposition de projet
- 2) Toute activité de sensibilisation ou de mobilisation communautaire conduite dans le cadre de l'étude
- 3) Tout engagement pris au nom d'ASB Haïti, de ROPAGA ou d'APV vis-à-vis des communautés ou des autorités locales
- 4) L'extension géographique au-delà des deux zones définies

Principes applicables aux offres et à la conduite de l'étude

Les soumissionnaires devront expliquer dans leur offre technique comment ils appliqueront les principes suivants. Ces principes guideront la préparation de l'étude, la collecte, l'analyse et la restitution des résultats.

Respect du cadre approuvé du projet

L'étude devra respecter les objectifs, les populations et les cibles. Toute ambiguïté de définition ou de calcul devra être signalée à ASB. Les adaptations méthodologiques seront justifiées et soumises à validation. Toute proposition modifiant les engagements approuvés sera présentée séparément.

Rigueur méthodologique et pertinence des mesures

Les méthodes devront être adaptées, aux groupes étudiés et au contexte des deux communes. Le consultant précisera les définitions, les populations, les périodes de référence, les sources et les règles de calcul.

L'échantillonnage devra être justifié et les limites de précision clairement présentées. Les méthodes institutionnelles de référence seront utilisées lorsqu'elles sont applicables. Les adaptations nécessaires, notamment pour la mesure alimentaire individuelle des élèves, seront explicitées.

Les mesures, les estimations, les données manquantes et les résultats non encore observables devront être distingués. Les conclusions resteront limitées à ce que les données permettent d'établir.

Indépendance et impartialité

Le consultant devra déclarer tout conflit d'intérêts susceptible d'affecter la mission. Il présentera les résultats observés, y compris lorsqu'ils diffèrent des estimations de la faisabilité ou révèlent des difficultés pour atteindre les cibles.

Les constats vérifiés, les perceptions des personnes consultées et les interprétations du consultant seront distingués. La validation des outils et les échanges sur le rapport devront préserver l'intégrité des résultats.

Qualité, traçabilité et réutilisation des résultats

1. Les outils devront être testés et les enquêteurs préparés à leur utilisation. Les contrôles, les corrections et les décisions de traitement seront documentés.
2. Le consultant croisera les données quantitatives, les entretiens, les observations et les documents disponibles. Il expliquera les divergences entre les sources et les limites rencontrées.
3. Les résultats devront pouvoir être vérifiés et les calculs reproduits. Les dates de collecte, les périodes de rappel, la saisonnalité et l'exposition éventuelle aux activités du projet seront documentées pour préparer les comparaisons ultérieures. Les recommandations découleront des résultats et préciseront les priorités pour la mise en œuvre du projet.

Les livrables

Le prestataire devra remettre les livrables suivants en français. Les échéances seront précisées dans le calendrier de travail validé au démarrage de la mission.

N°	Livable	Échéance
L1	Rapport de démarrage : matrice des questions d'étude, méthodologie détaillée, échantillon, outils de collecte, plan de travail, plan de sécurité	Fin de semaine 2 après signature du contrat
L2	Restitution à chaud des premiers résultats à l'ASB et aux partenaires	Fin du terrain (semaine 6 après signature du contrat)
L3	Rapport provisoire complet avec annexes	Semaine 8 après signature du contrat
L4	Un atelier de validation en ligne ou en présentiel	Semaine 9 après signature du contrat
L5	Rapport final intégrant les commentaires, et note de synthèse de 4 pages	Semaine 10 après signature du contrat

L6	Bases de données nettoyées (Kobo, Excel), transcriptions et outils de collecte	Semaine 10 après signature du contrat
----	--	---------------------------------------

ASB examinera les livrables. La validation portera sur leur conformité au mandat, la qualité méthodologique, la cohérence des résultats, la traçabilité des calculs et la protection des données. Le prestataire intégrera les corrections convenues et justifiera les observations auxquelles il ne peut donner suite.

Structure attendue du rapport final

1. Résumé exécutif (5 pages maximum) avec le tableau de synthèse des hypothèses : confirmée / à ajuster / non faisable.
2. Méthodologie et limites.
3. Contexte par commune et grille de synthèse « commune × thème ».
4. Un chapitre par sous-objectif, avec pour chacun : les réalités des groupes cibles ; l'existant (initiatives, acteurs, doublons) ; la faisabilité par commune ; les unités de mesure recommandées et leur justification ; les coûts unitaires indicatifs ; les risques et alternatives.
5. Cohérence entre sous-objectifs, calendrier logique et nombre de bénéficiaires dédoublé.
6. Thèmes transversaux (genre, inclusion, protection, environnement).
7. Capacités des partenaires et des institutions.
8. Matrice des risques.
9. Recommandations pour le cadre logique : formulations des sous-objectifs, indicateurs, valeurs de référence et cibles.
10. Annexes : listes présélectionnées (associations, écoles, prestataires de formation, IMF, sites de stations), fiches techniques des options de diversification, budgets types des entreprises, cartes, liste des personnes rencontrées.

Conditions de paiement liées aux livrables

Le paiement est conditionné à l'acceptation écrite des livrables par ASB Haïti selon le calendrier suivant :

Tranche	Montant	Condition
Tranche 1: Démarrage	50 % du budget total	Signature du contrat

Tranche 2: Final	50 % du budget total	Acceptation écrite du Livrable #6 par ASB Haïti
-------------------------	----------------------	---

Le montant du contrat sera fixe quelles que soient les modifications des éléments de coût. La taxe de 2% sera déduite conformément aux réglementations en vigueur.

Profil du/de la consultant(e) et indépendance

Exigences d'indépendance

1. Le/la ou les consultant(e)s ne doivent avoir aucune relation contractuelle, d'emploi ou financière, avec ASB Haïti, ROPAGA ou APV au moment de la signature du contrat.
2. Le/la ou les consultant(e)s ne doivent avoir aucun conflit d'intérêt avec le projet, ses bailleurs ou ses organisations de mise en œuvre.

Profil du/de la consultant (e) ou de la firme

L'étude pourra être réalisée par un consultant individuel disposant des compétences nécessaires ou par un cabinet mobilisant une équipe complémentaire. L'offre devra préciser les personnes responsables de chaque domaine, leur rôle et leur disponibilité. Plusieurs fonctions pourront être assurées par une même personne, sous réserve de qualifications et d'expériences démontrées.

L'équipe doit couvrir toutes les expertises ci-dessous ; une même personne peut en cumuler deux si son CV le justifie.

Rôle	Profil minimum
Chef d'équipe	Master en économie du développement, agroéconomie ou domaine proche ; 10 ans d'expérience ; au moins 3 études de faisabilité ou de base pour des bailleurs ; maîtrise du cadre logique
Expert chaînes de valeur et entrepreneuriat	Analyse de filières agricoles en Haïti, plans d'affaires, entreprises collectives et coopératives
Expert agriculture climato-intelligente et services climatiques	Bonnes pratiques agricoles, champs-écoles, organisations paysannes, réseaux d'observation météo

Expert moyens d'existence et inclusion financière	Analyses HEA/CVCA, méthodologie AVEC/MUSO, microfinance
Expert RRC et éducation	Gestion des risques en milieu scolaire, collaboration avec la DGPC et le MENFP
Expert genre, inclusion et protection	Analyse genre, sauvegarde, ne pas nuire
Statisticien / gestionnaire de données	Échantillonnage, KoboToolbox, analyse quantitative (SPSS, Stata ou R), SIG

Toute l'équipe doit maîtriser le français et le créole ; l'anglais est un atout pour le chef d'équipe. Une bonne connaissance du Sud et de la Grand'Anse est exigée.

Justificatifs à fournir dans l'offre

Les candidatures devront comprendre :

- Les CV des personnes proposées et leurs qualifications pertinentes.
- Les références de missions comparables, précisant le rôle exercé et les livrables produits.
- Des exemples de travaux pertinents, anonymisés lorsque nécessaire.
- La répartition des responsabilités, des jours de travail et des disponibilités.
- Les modalités de recrutement, de formation et de supervision des enquêteurs.

L'organisation proposée devra être cohérente avec la méthode, le calendrier et les moyens financiers disponibles pour la mission

Processus de candidature

Date limite et modalités de soumission

Les consultant(e)s ou équipes de consultants intéressé(e)s doivent soumettre leur dossier de candidature complet au plus tard le **9 novembre 2026 à 11h59 PM** (heure d'Haïti) à l'adresse suivante : recrutement@asb-haiti.org

L'objet du courriel doit impérativement mentionner : **Candidature Étude faisabilité BMZ/ASB Cayes_Camp-Perrin_Jeremie_Roseaux**

Toute candidature soumise après cette date ou ne respectant pas les modalités de soumission définies ci-dessous sera automatiquement écartée. ASB Haïti ne prend pas en charge les dossiers

incomplets. Aucune relance ni demande de complément ne sera adressée aux candidats après la date limite.

Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend les éléments obligatoires, soumis en fichiers PDF distincts. Tout dossier ne comprenant pas l'ensemble de ces éléments sera déclaré irrecevable.

Une Lettre de motivation adressée à la Direction d'ASB Haïti. Elle présente en une ou deux pages avec les informations suivantes :

- 1) L'identité du consultant ou le statut juridique de la firme ou de l'équipe candidate
- 2) La motivation à conduire cette étude et la valeur ajoutée distinctive de la candidature
- 3) La confirmation explicite de la disponibilité pour la durée totale de la mission
- 4) S'il est retenu dans le cadre de cette mission, le consultant s'engage à ce qu'aucune base de données, constat, résultat ou extrait du rapport final ne puisse être partagé, publié, présenté ou diffusé sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite préalable d'ASB Haïti. L'étude et l'ensemble de ses résultats demeurent la propriété intellectuelle exclusive d'ASB Haïti et son siège.

Les candidatures devront comprendre également :

- Les CV des personnes proposées et leurs qualifications pertinentes.
- Les références de missions comparables, précisant le rôle exercé et les livrables produits.
- Des exemples de travaux pertinents, anonymisés lorsque nécessaire.
- La répartition des responsabilités, des jours de travail et des disponibilités.
- Les modalités de recrutement, de formation et de supervision des enquêteurs.

Offre technique

1. L'offre technique ne doit pas dépasser 25 pages, hors annexes. Elle comprend obligatoirement :
2. La compréhension de la mission :
3. La méthodologie proposée :

4. Le plan de terrain : organisation des missions à Petit-Goâve et Camp-Perrin, modalités logistiques, plan de contingence en cas de contrainte sécuritaire
5. Autres éléments jugé nécessaires

Offre financière

L'offre financière devra inclure un tableau budgétaire simple, accompagné d'une brève note explicative. Les éléments suivants sont attendus : honoraires du consultant principal, honoraires du Co-consultant (si équipe), mission de terrain, facilitateurs et assistants de terrains, outils et matériels de collecte, frais de communication.

Processus d'évaluation et de sélection

Les candidatures reçues dans les délais et complètes sont évaluées en deux étapes :

1. ASB Haïti vérifie la complétude de chaque dossier et la lettre de motivation. Les dossiers incomplets ou présentant un conflit d'intérêts sont écartés à cette étape sans notification détaillée.
2. Les dossiers recevables sont évalués par un comité de sélection interne à ASB Haïti selon une grille définie. En cas de candidatures de qualité comparable, ASB Haïti se réserve le droit de convoquer les candidats présélectionnés pour un entretien de clarification en ligne.

ASB Haïti informe le candidat retenu la semaine suivant sa soumission d'offre technique et financière.